



Les droits des grands parents

Par **mami45**, le **10/09/2008 à 15:29**

nous sommes des grands parents qui voyaient régulièrement notre petit fils nous l'avons meme gardé plusieurs années pendand que notre fille travaillait depuis qu'elle a connu quelqu'un nous ne le voyons pratiquement plus de plus elle est déménagée exprès quand il nous arrive de le voir il nous dit que nous lui manquons et qu'il s'ennuie je l'ai di asa maman elle m'a répondu qu'elle savait pouvez-vous nous conseiller sur ce que l'on peut faire ca nous fait beaucoup de peine et notre petit fils aussi c'est un enfant sensible si on veut la contacter elle éteint le portable il est rare maintenant qu'elle vienne avec comment faire avant que ca ne prenne de l'empleur? ca nous fait beaucoup de mal je vous remercie si vous pouvez m'apporter une réponse merci encore

Par **jeetendra**, le **10/09/2008 à 18:25**

bonsoir, faite vous aider par un [fluo]médiateur familial[/fluo] afin qu'une solution à l'amiable sur un droit de visite soit trouvée avec votre fille pour vous permettre de voir votre petit fils, à défaut il faudra alors saisir le juge aux affaires familiales avec l'aide d'un avocat impérativement pour obtenir judiciairement ce droit légitime, cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/09/2008 à 23:20**

Si les grands-parents n'ont pas de droits automatiques vis à vis de leurs petits-enfants, les petits-enfants, en revanche, ont le droit de conserver des liens avec leurs grands-parents.
Si le médiateur familial n'obtient aucun résultat, il vous faudra alors saisir le juge

aux affaires familial. Ce dernier peut, dans l'intérêt de l'enfant et sans tenir compte des intérêts de ses parents, vous octroyer un droit de visite et d'hébergement.